

OUVRENT EN SEPTEMBRE 2022

Une formation menant au Titre d'Agent de Sûreté et de Sécurité Privée (TA2SP)

LE METIER

L'agent(e) de sécurité surveille une zone définie ou en contrôle l'accès. Il/elle adopte une attitude respectueuse mais ferme dans sa relation aux usagers des lieux.

Il/elle assure la sécurité liée aux risques incendie. Il/elle fait respecter la réglementation et les consignes en vigueur sur les lieux Il/elle réagit à tout dysfonctionnement.

Il/elle porte une tenue conforme à la réglementation en vigueur.

LA FORMATION & LE DIPLOME

La formation, d'une durée de 441h, est sanctionnée par le **Titre Professionnel d'Agent de Sûreté et de Sécurité Privée (TA2SP)** du Ministère du Travail de niveau 4.

Les conditions d'inscription pour cette formation

- Avoir 18 ans au minimum à l'entrée en formation
- Avoir une bonne forme physique (station debout fréquente) et une bonne élocution.
- Être inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi au Pôle Emploi
- Remplir les conditions de résidence
- Ne pas avoir bénéficié d'une aide à la Continuité territoriale ou du Passeport Mobilité Études dans l'année civile précédant la formation
- Avoir un quotient familial inférieur ou égal à un montant qui vous sera communiqué par LADOM pour la prise en charge des frais pédagogiques.

Aucune condition de titre ou de diplôme n'est requise pour s'inscrire à cette formation. Il faut néanmoins réussir le test de positionnement en français et l'entretien de sélection.

N° d'exercice : FOR-076-2023-11-09-20180646331

Les inscriptions s'effectuent jusqu'au 31 mai 2022

sur le site internet : <http://www.ifcass.fr>